**PROCES VERBAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Mardi 21 février 2017****A 20 h 30**

Le mardi 21 février 2017 à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 3 février 2017, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BELLET, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Cormeilles en Vexin (Val d'Oise).

Etaient présents : M. Jacques BELLET, Mme Carole ROZIER, M. Daniel LE MOINE, M. Bernard VION, Mme Catherine FLACONNECHE, Mme Andrée FROMONT, Mme Marie-France FOURNIER, Mme Karine GAIGNON.

Absents excusés : Mme Isabelle DESTELLE, Mme Geneviève MISSLIN, Mme Ann KING,

Absents : Mme Aline SAURET, M. Denis GUEDON, Mme Sandrine THEVENET, Mme Muriel FREI.

Le procès-verbal du 27 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.  
Monsieur Jacques BELLET ouvre la séance à 20 h 45 et invite Madame la Vice-Présidente à présenter l'ordre du jour  
Mme Karine GAIGNON est désignée secrétaire de séance.

**1- HABILITATION AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC L'HYPERMARCHÉ AUCHAN (DELCCAS2017-01)**

*Rapporteur : Madame Carole ROZIER*

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que l'hypermarché AUCHAN OSNY (95) propose une convention nationale qui permet de réaliser des achats dans tous les hypermarchés AUCHAN et de payer les produits en différé selon les règles de la comptabilité publique.

A cet effet, elle demande au Conseil d'Administration d'habiliter le Président à signer ladite convention.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la société AUCHAN France et ses avenants qui pourraient intervenir.

## 2- REPAS DES AINES (DELCCAS2017-02)

*Rapporteur : Madame Carole ROZIER ROZIER*

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée les trois devis qui ont été reçus pour le repas des aînés.

Après étude des différentes propositions, l'offre de LEROY Traiteur - 2 rue Picart 27510 GUITRY est retenue pour un montant unitaire de :

- 33.30 € TTC + 4.50 € TTC (boissons) = 37.80 € TTC (hors champagne)

Monsieur le Président rappelle que le repas est offert aux Cormeillois âgés de 65 ans et plus.

L'invitation étant étendue aux personnes âgées de 60 ans à 64 ans domiciliées sur la commune de Cormeilles-en-Vexin ainsi qu'aux personnes extérieures à la commune sous réserve d'une participation financière, il convient de fixer le montant de cette participation, Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, la participation des personnes « non bénéficiaires » est fixée ainsi qu'il suit :

Votre participation au repas		
Tranche d'âge	Cormeilles-en-Vexin	Extérieurs
65 ans dans l'année et plus :	offert	40.00 €
Inférieur à 65 ans :	35.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
APPROUVE les propositions ci-dessus,  
CHARGE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous documents aux effets ci-dessus.

Le repas est fixé au 6 mai 2017.

Une animation est prévue : Close-up  
Spectacle magie  
Animation musicale  
Prix de la prestation : 500 €  
« Pascal le magicien » - Cormeilles-en-Vexin (95)

Un cadeau est offert aux doyens du repas.

Fleurs de tables : La Serre Choutt

Champagne : offert par la mairie

Menus : sur fonds d'ancienne cartes postales de la commune

### **3- FORMATION BABY-SITTING – SESSION 2017 (DELCCAS2017-03)**

*Rapporteur : Madame Carole ROZIER ROZIER*

Madame Carole ROZIER, Vice-Présidente, rappelle que le CCAS est chargé d'animer une action générale de prévention et de coordination de l'action sociale.

Dans le cadre de la politique sociale en faveur de la jeunesse conduite par le CCAS, elle propose de renouveler, en partenariat avec La Croix-Rouge Française, une session de formation de « baby-sitting » à destination des Cormeillois âgés de 16 à 25 ans.

Cette formation est dispensée sur 2 journées ; elle inclut :

- Passage du PSC1 (diplôme de premiers secours orienté vers les enfants de 0 à 6 ans)
- Le cadre de la loi du « baby-sitting »
- Les notions de « nursing »

Madame Carole ROZIER propose au Conseil d'Administration une prise en charge partielle de cette formation dans les mêmes proportions que lors de la session de 2015, soit 50 € par participant.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

APPROUVE la proposition ci-dessus présentée,

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense sera inscrite au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

La formation sera dispensée à la bibliothèque.

La date sera fixée selon les disponibilités de la Croix-Rouge.

### **4- FORMATION A LA PREVENTION DU RISQUE INCENDIE (DELCCAS2017-04)**

*Rapporteur : M. Jacques Bellet*

Monsieur le Président rappelle que le CCAS est chargé d'animer une action générale de prévention et de coordination de l'action sociale.

Dans le cadre de la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de développer des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité, Monsieur le Président propose la mise en œuvre, en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), une formation à la prévention du risque incendie à destination des Cormeillois.

Le coût de la formation est estimé à cent-vingt-cinq euros (125 €) pour une durée de trois (3) heures par session.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

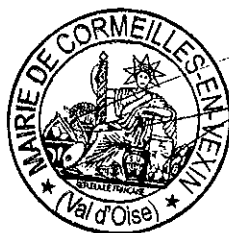
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

APPROUVE la proposition ci-dessus présentée,  
AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.  
DIT que la dépense sera inscrite du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,  
Président du CCAS,  
Jacques BELLET.



Liste des délibérations prises au cours de la séance du 21 février 2017 :

N° délibération	Objet
DELCCAS2017-01	HABILITATION AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC L'HYPERMARCHÉ AUCHAN
DELCCAS2017-02	REPAS DES AINES
DELCCAS2017-03	FORMATION BABY-SITTING
DELCCAS2017-04	FORMATION A LA PREVENTION DU RISQUE INCENDIE